

Municipalité

SAINT-CÔME

Scrutin du

2017	11	05
année	mois	jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

SAINT-CÔME

Municipalité

par RÉJEAN MARSOLAIS, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : MAIRE, SIÈGE 1, SIÈGE 2, SIÈGE 3, SIÈGE 4, SIÈGE 5 ET SIÈGE 6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2017	09	22
année	mois	jour

au

2017	10	06
année	mois	jour

LUNDI

JOURS : 25 SEPT – 2 OCT HEURES : De : 8H30 à : 12H00 De : 13H00 à : 16H30

MARDI

26 SEPT – 3 OCT De : 8H30 à : 12H00 De : 13H00 à : 16H30

MERCREDI

27 SEPT – 4 OCT De : 8H30 à : 12H00 De : 13H00 à : 16H30

JEUDI

5 OCT De : 8H30 à : 12H00 De : 13H00 à : 16H30

 VENDREDI

22 SEPT – *6 OCT De : 8H30 à : 12H00 De : 13H00 à : 16H30

À NOTER

* Le vendredi

2017	10	06
année	mois	jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,
un scrutin sera tenu le :

2017	11	05
année	mois	jour

de 10 h
à 20 h

2017	10	29
année	mois	jour

de 12 h
à 20 h

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2017	10	24
année	mois	jour

- les bulletins de vote seront expédiés le :

2017	10	26
année	mois	jour

- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2017	11	03
année	mois	jour

2017	10	30
année	mois	jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : PAMELA VALLIÈRE


6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint												
RÉJEAN MARSOLAIS													
Adresse	Adresse												
1673, 55 ^E RUE - SAINT-CÔME													
<table border="1"> <tr> <td>450</td> <td>883</td> <td>2726</td> </tr> <tr> <td>Ind. rég.</td> <td colspan="2">Numéro de téléphone</td> </tr> </table>	450	883	2726	Ind. rég.	Numéro de téléphone		<table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ind. rég.</td> <td colspan="2">Numéro de téléphone</td> </tr> </table>				Ind. rég.	Numéro de téléphone	
450	883	2726											
Ind. rég.	Numéro de téléphone												
Ind. rég.	Numéro de téléphone												

Signature

Donné à _____ SAINT-CÔME _____



 Municipalité
 Président d'élection

, le

2017	09	14
année	mois	jour